



Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

2025-03

LE BAC BRUN EST TOUJOURS DE SAISON

Cet été, garde ton bac cool

Baie-Comeau, le 18 juin 2025. – Afin de profiter pleinement de la belle saison, la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan (RGMRM) invite les citoyens à « garder leur bac cool »! Des communications ciblées et des activités de sensibilisation seront déployées pour encourager une utilisation optimale du bac brun en période estivale.

D'abord, il importe de rappeler que la fréquence de la collecte des matières organiques s'effectue chaque semaine, du mois de juin jusqu'à la fin septembre. Cette fréquence vise à réduire les nuisances (odeurs, insectes, etc.) souvent associées à la gestion des résidus alimentaires en été et ainsi maintenir et favoriser la participation citoyenne.

Au 6 juin dernier, près de 455 tonnes de matières organiques ont été détournées de l'enfouissement. L'objectif de 1 000 tonnes, équivalant à 30 % des déchets résidentiels précédemment enfouis, demeure en vigueur. En plus des restes de table, la saison actuelle permet de détourner les résidus verts, comme les feuilles mortes de l'an passé, les retailles d'émondage, les restants de repotage ou d'aménagement de plates-bandes ainsi que le gazon tondu, qu'il soit traité ou non. Il s'agit de volumes importants qui peuvent maintenant être déposés au bac brun. Rappelons que 50 % du contenu du bac à déchets est constitué de matières organiques pouvant être compostées et valorisées.

Voici quelques conseils pour éviter les odeurs et les indésirables pendant l'été :

- Emballez vos matières organiques dans du papier journal ou des sacs de papier;
- Ajoutez des matières sèches comme du carton souillé dans le fond du bac pour limiter l'humidité;
- Placez votre bac à l'ombre lorsque possible pour éviter la chaleur;
- Congelez et déposez vos résidus dans le bac juste avant la collecte;
- Gardez le couvercle fermé;
- Saupoudrez du bicarbonate de soude à l'occasion pour éviter les odeurs et les mouches;
- Vaporisez du vinaigre dans votre bac ou saupoudrez du gros sel en cas de présence d'insectes;
- Nettoyez régulièrement votre mini-bac et votre bac brun avec de l'eau et du vinaigre ou un savon doux;
- Mettez votre bac brun en bordure de rue à chaque collecte, même s'il n'est pas plein.

Enfin, la Régie tient à rappeler qu'avec l'instauration de la collecte des matières organiques, la fréquence de celle des ordures ménagères, comme indiqué au calendrier, demeurera aux deux semaines, à l'année.

« En triant adéquatement les matières organiques, il est possible de réduire de moitié le contenu du bac à ordures, ce qui rend tout à fait viable une collecte aux deux semaines », précise Isabelle Giasson,

directrice générale. Elle ajoute qu'« il n'est jamais trop tard pour s'initier, puisque le bac brun est toujours de saison ».

La Régie rappelle que la réglementation municipale autorise un seul bac à ordures par unité d'occupation. L'achat d'un second bac vert ne constitue pas une alternative acceptable à la participation à la collecte des matières organiques.

Pour connaître les matières autorisées et refusées, des trucs et astuces au quotidien ou pour consulter les calendriers de collectes, visitez le murpourlecompost.com. Plusieurs outils sont disponibles pour accompagner le citoyen depuis l'arrivée du bac brun.



Opération d'ajouts de structurant (copeaux de bois). Au 6 juin, 454 tonnes de matières organiques ont été reçues à la plateforme de compostage.